**Informations sur l’optimisation des « tests sucettes » après les vacances de Noël**

Chers parents, chers représentants légaux,

Les « tests sucettes » sont des méthodes de dépistage efficaces et bien établies qui jouent un rôle central dans la maîtrise de la situation sanitaire dans l’ensemble de la société. Ils contribuent considérablement au maintien des cours en présentiel, vos enfants faisant partie, et de loin, du groupe d’âge le mieux contrôlé. Néanmoins, il est possible d’améliorer cette méthode de dépistage pour tous les participants au projet, de manière à apporter plus de souplesse et à permettre une meilleure planification, tant aux enfants et aux enseignants qu’à vous-mêmes, parents et représentants légaux. Nous souhaitons vous donner ci-après quelques informations sur l’optimisation de la méthode de test dans nos écoles après les vacances de Noël.

En substance, vos enfants devront procéder, à l’école, à un test sucette en plus du test groupé qui sera envoyé au laboratoire sous forme de « prélèvement de réserve ». Ce prélèvement sera uniquement analysé directement par le laboratoire si le test groupé est positif. Dans le cas contraire, les prélèvements seront détruits par les laboratoires.

Concrètement, cette nouveauté signifie pour vous ce qui suit :

**1ère étape : test groupé le jour du test**

* Test groupé négatif

Le cas probable d’un test groupé négatif signifie qu’aucun enfant du groupe testé n’a contracté le SARS-Cov-2. Dans ce cas, vous ne recevez aucune information de la part du laboratoire et votre enfant peut continuer à participer normalement aux cours.

* Test groupé positif

Si un test groupé est positif, cela signifie qu’au moins une personne du groupe testé auquel appartient votre enfant a été testée positive au SARS-Cov-2. Dans ce cas, avec la stratégie de test améliorée, le laboratoire peut accéder aux prélèvements de réserve des enfants effectués à l’école. Cela signifie que vous n’avez plus besoin, comme à présent, de procéder à un écouvillonnage à la maison et il n’est plus nécessaire non plus de donner le prélèvement à l’école.

Ainsi, le test individuel peut être directement analysé par les laboratoires.

**2e étape : transmission du résultat du prélèvement jusqu’à 6 heures le jour suivant le jour du test**

**À 6 heures le matin suivant le jour du test groupé, vous pouvez consulter le résultat individuel** du test. Selon le laboratoire, le résultat **vous** sera transmis **directement** soit par e-mail, soit par SMS.

* Prélèvement négatif de votre enfant

Si vous apprenez que le résultat du test de votre enfant est négatif, votre enfant peut aller en cours le jour même.

* Prélèvement positif de votre enfant

Si vous apprenez que le résultat du test PCR de votre enfant est positif, les laboratoires[[1]](#footnote-1) en informent les autorités sanitaires et votre enfant doit rester en quarantaine.

Pour passer au nouveau système de test, tous les élèves participant à la méthode de dépistage par test sucette doivent s’inscrire auprès des laboratoires en indiquant les données requises. Les données suivantes sont saisies : nom, adresse, date de naissance, sexe de l’enfant et coordonnées actuelles du représentant légal/des représentants légaux aux fins de transmission des résultats (numéro de mobile et adresse électronique).

Cet enregistrement sera effectué par les écoles entre le 16 et le 30 novembre 2021.

À cette fin, les **écoles ont besoin de votre numéro de mobile et de votre adresse électronique actuels** qui seront communiqués aux laboratoires et utilisés par eux pour transmettre les résultats. Ceci est nécessaire pour que les laboratoires puissent vous communiquer directement les résultats de votre enfant.

Si vous changez de numéro de téléphone ou d’adresse électronique, veuillez le signaler à l’école sans délai. C’est la seule manière d’assurer la sécurité de tous à l’école.

L’information directe des laboratoires grâce à la méthode de dépistage optimisée par test sucette permettra, à vous et votre enfant, de mieux planifier votre quotidien.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Direction de l’école

1. Sur la base de la version en vigueur de l’ordonnance sur les tests de dépistage du Covid et sur la quarantaine pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. [↑](#footnote-ref-1)